Cinquante troisième année. - N° 55 A Lundi 18 et mardi 19 mars 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 205

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

Ventes et cessions

531 935 815 RCS Aix-en-Provence.
IPSO AIX MARSEILLE.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 400000 EUR.
Adresse : 2, rue Jean Andréani, le California Bâtiment B, 13100 Aix-en-Provence.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : I.P.S.O. (INSTITUT PRIVE DE PROTHESE DENTAIRE DU SUD OUEST) Forme : SARL Adresse du siège : 75 rue Chevalier 33000 BORDEAUX Capital : 28.212,50 € Numéro unique d'identification : 389 185 778 Lieu d'immatriculation : BORDEAUX Société absorbée : IPSO AIX MARSEILLE Forme : SARL à associé unique Adresse du siège : 2 rue Jean Andréanie le California Bât B 13100 AIX EN PROVENCE Capital : 400.000 € Numéro unique d'identification : 531 935 815 Lieu d'immatriculation : AIX EN PROVENCE Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 657.527,33 € Passif : 401.524,04 € Rapport d'échange des droits sociaux : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société I.P.S.O. INSTITUT PRIVE DE PROTHESE DENTAIRE DU SUD OUEST (I.P.S.O.) détient à ce jour la totalité des parts représentant l'intégralité du capital de la société IPSO AIX MARSEILLE et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange des parts de la société IPSO AIX MARSEILLE contre des parts de la société I.P.S.O. INSTITUT PRIVE DE PROTHESE DENTAIRE DU SUD OUEST (I.P.S.O.).Montant prévu de la prime de fusion : La différence entre l'actif net transféré par la société IPSO AIX MARSEILLE qui est fixé à 256 003,29 euros et la valeur nette comptable des parts de ladite société détenues par la société I. P. S. O. INSTITUT PRIVE DE PROTHESE DENTAIRE DU SUD OUEST (I.P.S.O.), telle qu'inscrite à l'actif du bilan de la société I.P.S.O. INSTITUT PRIVE DE PROTHESE DENTAIRE DU SUD OUEST (I.P.S.O.), qui s'élève à 400 298,20 euros, représente un mali de fusion d'un montant de 144 294,91 euros.Date du projet commun de fusion : 7 mars 2019 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Le projet a été déposé le 12 mars 2019 au RCS de BORDEAUX pour la société I.P.S.O. (INSTITUT PRIVE DE PROTHESE DENTAIRE DU SUD OUEST) et le 11 mars 2019 au RCS d'AIX EN PROVENCE pour la société IPSO AIX MARSEILLE..